

sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) à se borner pour cette année à déposer son rapport. La session est sur le point de prendre fin. Or, si le rapport est déposé, nous aurons l'occasion d'en discuter l'an prochain. Plusieurs de nos collègues sont absents, et ni eux ni la population du Canada n'ont eu l'occasion d'étudier le rapport et d'en tirer des conclusions. De plus, les représentants provinciaux devraient avoir l'occasion de peser les principes dont il s'inspire. Il ne faut pas oublier que, dans quelques mois, nous aurons une conférence fédérale-provinciale; c'est l'occasion toute trouvée d'établir un fondement de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et de préparer une déclaration en vue de sauvegarder les droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces. Si mon honorable collègue de Toronto-Trinity veut bien accepter ma proposition, lors de la prochaine session du Parlement, après avoir donné à tous les honorables sénateurs le loisir d'étudier les principes dont s'inspire le rapport, nous aurons tout le temps voulu pour en discuter à fond. Les sénateurs pourront même alors juger opportun de renvoyer la question au comité.

**L'honorable Norman P. Lambert:** Honorables sénateurs, je ne retiendrai pas la Chambre longtemps. Au cours de la dernière session, la motion relative à la déclaration des droits de l'homme et des libertés fondamentales fut retirée à la suite d'un intéressant débat que j'ai suivi de près. Ce projet de résolution, comme celui qui fut adopté à cette session en vue de la nomination d'un comité spécial, découle de la résolution adoptée par l'Organisation des Nations Unies.

Les débats du comité m'ont vivement intéressé, mais je ne crois pas que nous devrions nous borner à déposer le rapport. Le comité du Sénat a entendu plusieurs témoins, dont certains se sont donné beaucoup de peine à soigner leur brillant exposé, et il me semble que le rapport mérite un meilleur dénouement qu'une simple déposition, qui équivaldrait, d'après mon expérience, à le jeter au panier.

**L'honorable M. Roebuck:** Très bien!

**L'honorable M. Lambert:** Le sujet qui fait le fond du rapport n'est pas nouveau. Le comité propose que le Parlement adopte une déclaration des droits de l'homme. Voilà, à mon sens, le trait le plus important. Je pourrais parler assez longtemps de l'opportunité d'une telle déclaration, car je crois que depuis l'établissement du gouvernement autonome, les Canadiens n'éprouvent pas un attachement suffisant pour le pays où ils

vivent. Je pense qu'un tel sentiment est essentiel pour nourrir les aspirations spirituelles et morales de notre population.

Comme on l'a proposé, il y aurait lieu de charger un comité spécial de rédiger la déclaration des droits de l'homme. Les autorités fédérales et provinciales pourront probablement s'entendre sur les moyens de modifier la constitution, afin qu'elle soit véritablement une constitution canadienne que nous pourrions modifier sans recourir au Parlement impérial. Il sera alors temps de l'étayer par une déclaration fondamentale de nos droits de citoyen.

La loi de la citoyenneté constitue un pas dans cette voie, mais on peut aller beaucoup plus loin. Elle détermine la citoyenneté des nouveaux venus en ce pays et précise leur statut par rapport à leur vie future au Canada. Mais il me semble qu'il faut beaucoup plus pour inspirer aux futures générations nées en ce pays un sentiment d'attachement et de fierté à l'égard de leur pays d'origine.

Comme je l'ai déjà mentionné à certains de mes collègues, j'estime que le mémoire présenté au comité par le professeur Lower, de l'Université Queen's (Kingston), et publié dans le compte rendu des délibérations du comité, vaut à lui seul la peine qu'on s'est donnée et les dépenses qu'on a engagées pour créer et faire fonctionner le comité. Le professeur Lower a parfaitement élucidé la question des libertés humaines et des droits démocratiques au Canada. Il me déplairait beaucoup que le dépôt du rapport du comité ait pour objet de reléguer aux oubliettes le document qu'il a présenté.

**Son Honneur le Président:** L'honorable sénateur me permettra-t-il de lui signaler qu'on ne peut déposer le rapport maintenant. La motion à l'étude tend à l'adoption du rapport. Il appartient aux honorables sénateurs de se prononcer sur l'adoption ou le rejet de la motion.

**L'honorable J. J. Kinley:** Honorables sénateurs, j'ai fait partie de ce comité et, je dois l'avouer, c'est avec beaucoup d'indécision que j'ai assumé les fonctions de membre. Un grand nombre de personnes m'ont déclaré que, dans notre pays libre, aucune déclaration des droits ne s'impose, car nos libertés étaient indiscutables. Cependant, lorsque j'ai assisté aux séances du comité, j'ai constaté à mon grand étonnement combien l'idée d'une déclaration des droits hantait l'imagination des gens. Les témoins qui ont comparu devant le comité, parlant en leur nom ou au nom de groupements, étaient pour la plupart des gens assez en vue et ayant qualité pour discuter le sujet, ce qu'ils ont fait de façon excellente. Aussi, je me suis passionné pour la question. En général, on semblait avoir